

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 : Comptabilité et fiscalité 4			
Code	ECCM2B14CPF4	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	14 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be) Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be) Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be) Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération	140		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de donner les outils nécessaires à l'analyse de la situation financière d'une entreprise, d'en maîtriser les spécificités comptables, fiscales et les règles déontologiques de la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
- 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
- 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les règles déontologiques de la profession
- de maîtriser les spécificités comptables et fiscales
- d'apprécier la situation financière de l'entreprise

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM2B14CPF4A	Pratique de la comptabilité	35 h / 3 C
ECCM2B14CPF4B	Impôt des sociétés	35 h / 3 C
ECCM2B14CPF4C	Analyse des états financiers de l'entreprise	45 h / 4 C
ECCM2B14CPF4D	Droit et normes comptables	35 h / 2 C
ECCM2B14CPF4E	Déontologie	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 140 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B14CPF4A	Pratique de la comptabilité	30
ECCM2B14CPF4B	Impôt des sociétés	30
ECCM2B14CPF4C	Analyse des états financiers de l'entreprise	40
ECCM2B14CPF4D	Droit et normes comptables	20
ECCM2B14CPF4E	Déontologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En cas d'une note en échec dans au moins une AA d'une même UE, même si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération, la mention Z pour l'UE. Dans ce cas l'étudiant ne doit représenter que l'AA ou les AA en échec.

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante quelque soit le motif pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratique de la comptabilité			
Code	3_ECCM2B14CPF4A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	35 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est le prolongement des activités d'apprentissage "TVA", "Fondements d'une comptabilité générale", "Opérations de fin d'exercice comptable" et "Droit commercial et des sociétés" du Bloc1.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'analyser et d'enregistrer les factures présentant des problèmes spécifiques en matière de TVA,
- à partir de pièces justificatives d'assurer la tenue correcte des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels d'une entreprise
- de journaliser les écritures relatives à la constitution de sociétés et aux mouvements dans le capital des sociétés.

Compétence 1 S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises

Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données

et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Comptabilité générale : Implications comptables en matière de TVA

2. Comptabilité des sociétés :

- Constitution de sociétés anonymes
- Changements dans le capital des sociétés anonymes

Démarches d'apprentissage

Approche par situations-problèmes

Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

A l'issue de l'activité d'apprentissage, une séance de questions-réponses est organisée.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur la théorie et les exercices.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent représenter l'examen (de janvier en juin et de juin en septembre) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence ou le retard.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des sociétés			
Code	3_ECCM2B14CPF4B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	35 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage de permettre à l'étudiant de compléter une déclaration ISoc "simple" ainsi que de calculer l'impôt dû par une société.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'appliquer les dispositions du CIR pour déterminer si une personne est assujettie ou non à l'ISoc;
- de maîtriser et d'appliquer les règles fiscales vues au cours sur base de cas concrets;
- de compléter une déclaration ISoc;
- de calculer l'impôt dû par une société;

compétences visées :

3.2. Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données

4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'assujettissement à l'ISoc

Détermination du résultat fiscal

Les déductions fiscales

Le calcul d'impôt

Démarches d'apprentissage

Approche déductive

Approche par situation – problème
Cours magistral
Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances questions - réponses

Ouvrages de référence

Supports

Syllabus
Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation écrite portant sur la théorie et sur les exercices.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante quel que soit le motif invoqué pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Analyse des états financiers de l'entreprise			
Code	3_ECCM2B14CPF4C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours permettra aux étudiants d'analyser en profondeur la situation financière d'une entreprise.

Cette analyse ne pourra se faire qu'à partir du moment où les étudiants pratiquent correctement la comptabilité générale d'une entreprise.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- 2.1. Recueillir et transmettre les informations, dans un contexte multilingue
- 2.2. Expliquer et commenter (par écrit) les documents relevant de son champ d'activités
- 2.4. Fournir les informations ... financières ... lors de la gestion et la restructuration d'entreprises
- 4.4. Etablir le diagnostic de la situation ... financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Eléments de base de l'analyse
2. Analyse dans le temps
3. Analyse dans l'espace
4. Analyse des flux financiers

Démarches d'apprentissage

Cours théorique illustré par une application pratique d'analyse
Travail de groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le professeur explique la matière et les étudiants doivent rédiger un travail d'analyse d'entreprise par groupe pour lequel le professeur est disponible pour le suivi hebdomadaire.

Ouvrages de référence

cours IPCF

centrale des bilans

Supports

connection internet

écran

tableau noir

4. Modalités d'évaluation

Principe

travail de groupe

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent représenter l'examen (de janvier en juin et de juin en septembre) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit et normes comptables			
Code	3_ECCM2B14CPF4D	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	35 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le volet comptable de cette UE. Elle a pour buts de brosser le contexte du droit comptable belge et international, d'éveiller au window dressing et de former à la comptabilité des ASBL.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette AA, l'étudiant sera capable de maîtriser les spécificités comptables liées aux ASBL, aux normes internationales et d'être attentifs au window dressing

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Présentation des ASBL points de vue obligations légales, gestion et comptabilité en fonction de leur taille

Le droit comptable belge et international

Les règles d'évaluation, les documents comptables et le rapport de gestion

Le concept de window dressing

Démarches d'apprentissage

Approche théorique ponctuée de références légales et d'exercices concrets

Dispositifs d'aide à la réussite

Ouvrages de référence

Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

Supports

Syllabus de théorie et d'exercice disponible sur claroline

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette AA sera basée sur la compréhension et l'utilisation des concepts théoriques et pratiques.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante quelque soit le motif pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie			
Code	3_ECCM2B14CPF4E	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'intéresse au volet déontologique de cette UE. L'objectif est d'amener l'étudiant à prendre conscience de l'importance de la déontologie dans son métier de comptable en entreprise ou de futur membre d'un institut professionnel (comptable IPCF ou expert-comptable)

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de maîtriser les règles déontologiques de sa profession

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mise en place d'un code de déontologie, responsabilité sociétale des entreprises, notion de stakeholder, économie sociale, placements éthiques, blanchiment d'argent, gouvernance d'entreprise

Cas d'entreprises qui appliquent ces concepts

Les règles déontologiques propres aux instituts liés à la comptabilité et cas pratiques : IPCF et IEC

Démarches d'apprentissage

Cours magistral sur base d'une présentation PowerPoint, cas pratiques, articles de presse d'actualité et/ou vidéos d'actualité, études de cas sur base de code de déontologie réels, travail de groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus, textes d'actualité, codes de déontologie

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette AA sera basée sur la compréhension et l'utilisation des concepts théoriques et pratiques vus en classe ainsi que sur le travail réalisé en groupe

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure prévus devront présenter l'examen à la session suivante quelque soit le motif pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).